

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

**Procès-Verbal
Conseil municipal
Séance 28 septembre 2023**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la mairie de COLOMBIER, le vingt-huit septembre deux-mille-vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Madame Jocelyne Bizebarre, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme BIZEBARRE, Mme FROELHY, M. VALTON, Mme DURAND, M. ROOSE, M. TOBOUL, Mme BOULANGER, Mme THEVENET, Mme JENNY, Mme MICHAUD

ETAIENT ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. VALTON

Mme BIZEBARRE ouvre la séance et propose M. VALTON comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : Le procès-verbal de la séance du 1 septembre 2023, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Délibération n°51

Objet : Election du 2^{ème} adjoint

Suite aux élections municipales complémentaires du 17 et 24 septembre 2023 et sous la présidence de Mme BIZEBARRE Jocelyne, élue maire, Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'élection de M. VALTON Fabrice comme 2^{ème} adjoint de la commune de Colombier.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°52

OBJET : Délégués du CCAS

**MAIRIE
DE
COLOMBIER**

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Le conseil municipal, en application des articles R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles procède à l'élection de ses trois représentants. Cette liste est composée de Mme FROELHY Joëlle, Mme THEVENET Patricia et Mme JENNY Josiane. Cette liste recueille la totalité des suffrages. Ses trois membres sont donc élus.

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°53

Objet : Diagnostic de l'église

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour faire un diagnostic de l'église et fixe une date de visite le 23/11/2023 à 14h00 avec M.THEOLEYRE Hugo, ingénieur du patrimoine des monuments historiques

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°54

Objet : Cartes cadeaux la Poste

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité à la poste qui fournira des cartes cadeaux jeunes (13-18 ans) Bimpli CADO pour une valeur de 30€ par carte

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°55

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Objets : Devis QRcode

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité à l'imprimerie des Marais pour le devis QR code de 66.00€HT .

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°56

Objet : Animation du marché de Noël

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de choisir la troupe Baladenrime pour une lecture de contes de Noël à Colombier le samedi 2 décembre 2023 à partir de 14h30 d'un montant de 150 euros

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

Délibération n°57

Objet : Cotisation Fondation du Patrimoine

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du patrimoine pour soutenir l'ensemble de ses actions en Auvergne pour une cotisation de 100€.

**MAIRIE
DE
COLOMBIER
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER**

Abstention : 0

Vote contre : 0

Vote pour : 10

L'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, Madame le Maire annonce la clôture de la séance à 20h07

Lu et approuvé, le 16/11/2023

VALTON Fabrice

